



Résidence DANIEL CORDIER

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Villeneuve d'Ascq

La résidence propose 226 studios meublés neufs de 18 m².



www.logifac.fr



LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides au logement de la CAF.

Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

231 rue de Lille
59650 Villeneuve d'Ascq



LE CHOIX



LA FACILITÉ



LA SOUPLESSE



LA SÉRÉNITÉ

226 studios meublés de 18 m².

Loyer/mois à partir de
550,00 €

Loyer TTC pour le logement n° 10 (charges et TEOM comprises et hors électricité).
Frais d'état des lieux : 250€.

Consommations énergétiques indicatives : en cours
Gaz à effet de serre : en cours

Frais de dossier à partir de 200 €
Le montant diffère selon les partenaires de la résidence liés par une convention notamment des établissements d'enseignement ou des associations.

Organismes en partenariat exclusif



Particulièrement adaptée aux étudiants, nos résidences sont parfois également accessibles aux jeunes actifs en formation.

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au Logement Social (ALS) qui est déduite chaque mois du loyer.

Pour faire une demande de logement :

- Rendez-vous sur www.logifac.fr
- Cliquez sur « Je réserve » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



LES AVANTAGES LOGIFAC

Offres de paiement

Possibilité de régler en 3 fois le dépôt de garantie et les frais de dossier et avance d'aide au logement durant 3 mois.

Choisissez votre date de début de location

Frais de dossier à tarifs privilégiés
Du 1^{er} octobre au 30 juin.

Nos services disponibles



Wifi



Laverie



Badge Vigik



Digicode



Parking **



Emplacement à vélos



Equipe de la résidence



Coworking



Salle de détente

PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque logement comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La pièce principale meublée : lit, chaises, table, bureau et télévision. Certains logements sont équipés d'un lit de 140 x 190 cm.
- La salle de douche : lavabo, douche, WC.
- Le coin cuisine équipé : évier, plaques électriques, réfrigérateur, micro-ondes, kit vaisselle.

Certains logements sont équipés pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS* :

Les équipes en résidence sont à la disposition des locataires pour toutes questions techniques et administratives aux heures d'ouverture du bureau d'accueil.

Un agent de permanence assure des veilles la nuit et les week-ends pour les interventions d'urgence (hors vacances scolaires).

Divers équipements sont mis à la disposition des occupants : accès sécurisé avec digicode et badge, ascenseur, parking**, salle commune, laverie**, kit vaisselle, kit linge**, service de ménage**.



Photo de l'intérieur des logements

Le forfait de charge inclut :

- La consommation d'eau froide du studio.
- L'abonnement et les consommations d'eau chaude.
- Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
- Les frais d'entretien ascenseur, VMC, matériel de sécurité et des autres équipements communs de la résidence.
- Les frais liés à l'usage d'Internet.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le résident prend directement en charge :

- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
- La taxe d'habitation.
- L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
- Les frais liés à l'usage de la laverie.
- La consommation de chauffage et d'électricité.

*Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

**Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.



La résidence étudiante est située dans le centre-ville de Villeneuve d'Ascq, (Nord – 59). Elle est à proximité de l'Université de Lille Campus Pont de Bois ainsi que de l'ITEEM. Le quartier est très bien desservi par les bus. Plusieurs arrêts de bus sont accessibles depuis la résidence en 5 minutes ou moins à pied.

SPÉCIAL RENTRÉE SANS STRESS !

Faites une demande de logement tant que celui que vous préférez est disponible et annulez votre bail en cas de besoin.

EXCLUSIVITÉ LOGIFAC !

Si vous signez votre contrat de location avant le 6 juillet 2024, vous choisissez votre date de début de contrat et vous pouvez vous désister*.

- 1 Choisissez vos résidences préférées en un clic.
- 2 Préparez vos pièces justificatives et déposez-les en ligne.
- 3 Les équipes de la résidence vous recontacteront pour programmer une visite.



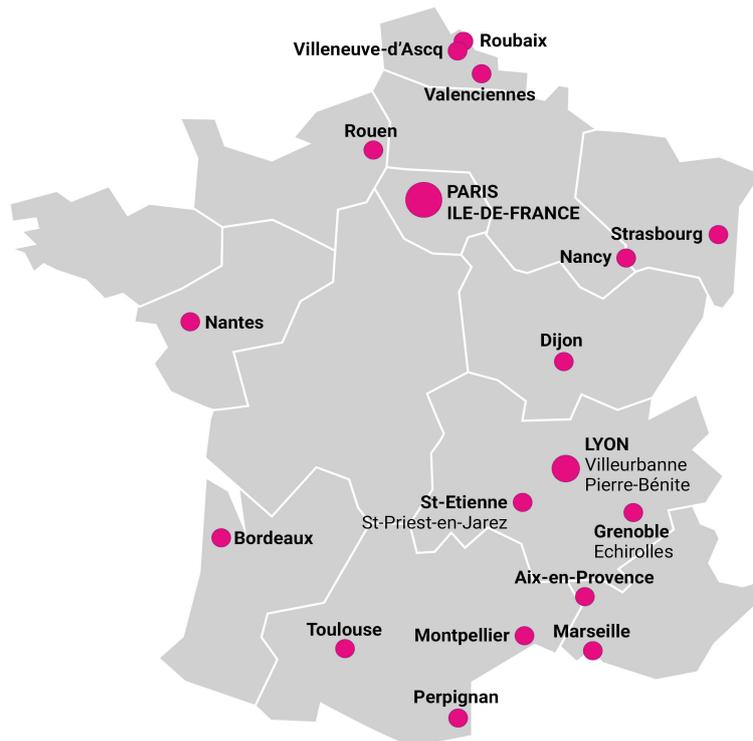
* Faites votre demande sans attendre d'avoir passé vos examens ! Vous pourrez annuler votre bail en cas d'échec au baccalauréat 2024, à un examen, ou une admission dans un établissement se situant dans une autre ville que celle de la résidence concernée. Le contrat ne pourra pas être annulé après le 16 juillet 2024 et commencera à la date que vous aurez choisi. Conditions variables selon les résidences et les périodes de l'année.



LE CHOIX

AIX-EN-PROVENCE
BORDEAUX
DIJON
GRENOBLE - ÉCHIROLLES
LYON - VILLEURBANNE
PIERRE-BÉNITE
MARSEILLE
MONTPELLIER
NANCY
NANTES
PARIS
PERPIGNAN
ROUBAIX
ROUEN
ST-ÉTIENNE
ST-PIERRE-EN-JAREZ
STRASBOURG
TOULOUSE
VALENCIENNES
VILLENEUVE-D'ASCQ
Île-de-France :
AUBERVILLIERS
GENTILLY
IVRY-SUR-SEINE
VILLIERS-SUR-MARNE

37 RÉSIDENCES
DANS 25 VILLES ÉTUDIANTES
+ DE 5 200 LOGEMENTS MEUBLÉS ET ÉQUIPÉS



LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE